



PLAN LOCAL D'URBANISME

Planche Centre-village
/ secteurs protégés

Echelle : 1 / 2 500 ème

- Limite de zone
- Canaux
- Secteurs protégés (Article L. 151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) - Distance : 8 m
- Secteurs protégés (Article L. 151-19 du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions) - Distance : 6 m

Révision du POS / prescription du PLU par Délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2011

Projet de PLU Arrêté par Délibération Du Conseil Municipal du 20 avril 2016

PLU approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2016

Décembre 2016
sdp conseils
62, carraire des Rougières basse
13 122 Ventabren

